



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

# Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA)

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023  
Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA)  
43 bis route de Vaugirard - 92190 MEUDON

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## **Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA)**

43 bis route de Vaugirard - 92190 MEUDON

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Conseil de Gestion de l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA),

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil de Gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 juin 2024

KPMG SA

Guy Cohen

Associé

## Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	830 388	830 388		160 494
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	14 391	1 256	13 135	
Constructions	78 403	65 025	13 378	34 834
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 340 586	2 128 157	212 429	526 018
Autres immobilisations corporelles	270 138	76 699	193 439	93 734
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	73 200 275		73 200 275	73 200 275
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	6 648		6 648	6 348
<b>TOTAL (I) - ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>76 740 829</b>	<b>3 101 525</b>	<b>73 639 304</b>	<b>74 021 703</b>
<b>Actif circulant</b>				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	22 635		22 635	
Créances				
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	28 691		28 691	590 614
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	1 588 454		1 588 454	1 501 038
Valeurs mobilières de placement	12 320 809		12 320 809	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	47 786 640		47 786 640	54 026 663
Charges constatées d'avance	79 472		79 472	134 735
<b>TOTAL (II) - ACTIF CIRCULANT</b>	<b>61 826 701</b>		<b>61 826 701</b>	<b>56 253 050</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>138 567 530</b>	<b>3 101 525</b>	<b>135 466 005</b>	<b>130 274 753</b>

## Bilan association (suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)
<b>Fonds propres</b>		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
. Fonds propres statutaires	1 024 687	1 024 687
. Fonds propres complémentaires		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
. Fonds statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
<i>Réserves</i>		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité	13 384 925	11 509 609
. Autres		
Report à nouveau	31 879 335	25 503 070
Excédent ou déficit de l'exercice	7 184 275	8 251 581
Situation nette (sous total)	53 473 222	46 288 947
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	61 777 854	62 091 443
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I) - FONDS PROPRES</b>	<b>115 251 076</b>	<b>108 380 390</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (II) - FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III) - PROVISIONS</b>		
<b>Dettes</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	7 382 140	7 377 510
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 189 903	13 198 855
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 602 330	1 315 549
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 463	2 448
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	39 094	
<b>TOTAL (IV) - DETTES</b>	<b>20 214 930</b>	<b>21 894 363</b>
Ecart de conversion passif (V)		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>135 466 006</b>	<b>130 274 753</b>
<b>Engagements reçus</b>		
Legs nets à réaliser		
. acceptés par les organes statutairement compétents		
. autorisés par l'organisme de tutelle		
Dont en nature restant à vendre		
<b>Engagements donnés</b>		

## Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	12 225	152	12 073	N/S
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	36 913 450	35 475 595	1 437 855	4,05
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	89 657	277 675	- 188 018	-67,71
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	767 166	876 300	- 109 134	-12,45
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>37 782 499</b>	<b>36 629 722</b>	<b>1 152 777</b>	<b>3,15</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	9 614 869	9 573 297	41 572	0,43
Aides financières	16 010 382	13 172 525	2 837 857	21,54
Impôts, taxes et versements assimilés	491 578	468 274	23 304	4,98
Salaires et traitements	3 260 406	3 171 302	89 104	2,81
Charges sociales	1 539 209	1 506 391	32 818	2,18
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	540 986	646 164	- 105 178	-16,28
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	15 293	1 829	13 464	736,14
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>31 472 722</b>	<b>28 539 782</b>	<b>2 932 940</b>	<b>10,28</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>	<b>6 309 777</b>	<b>8 089 941</b>	<b>-1 780 164</b>	<b>-22,00</b>
<b>Produits financiers</b>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	1 394 006	161 640	1 232 366	762,41
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>1 394 006</b>	<b>161 640</b>	<b>1 232 366</b>	<b>762,41</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (IV)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (III – IV)</b>	<b>1 394 006</b>	<b>161 640</b>	<b>1 232 366</b>	<b>762,41</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)</b>	<b>7 703 784</b>	<b>8 251 581</b>	<b>- 547 797</b>	<b>-6,64</b>

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	184 948		184 948	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>184 948</b>		<b>184 948</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-184 948</b>		<b>- 184 948</b>	<b>N/S</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	334 561		334 561	N/S
Total des produits (I + III + IV)	39 176 505	36 791 363	2 385 142	6,48
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	31 992 231	28 539 782	3 452 449	12,10
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>7 184 275</b>	<b>8 251 581</b>	<b>-1 067 306</b>	<b>-12,93</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
<b>Total</b>				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>				

## Annexe des comptes annuels

### A.N.F.A.

43 bis, route de Vaugirard  
92190 MEUDON  
N° SIRET : 784 671 497 00385

#### NOTE 1 - Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice

L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION AUTOMOBILE (A.N.F.A.), association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, a été fondée d'un commun accord entre les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales représentatives des services de l'automobile.

Le siège social de l'A.N.F.A. est situé au 43 bis, route de Vaugirard, 92190 MEUDON.

L'A.N.F.A. est chargée par la commission paritaire nationale, en lien avec le Conseil des métiers des services de l'automobile de l'OPCO MOBILITES, de la mise en œuvre de dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche des services de l'automobile (ci-nommée après "la Branche") dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, dans le champ professionnel et géographique de la convention collective nationale des services de l'automobile (CCNSA).

Les missions de l'A.N.F.A. sont les suivantes :

- Animer l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications (OPMQ de la Branche) et ainsi apporter une expertise dans le cadre du développement de la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) de la Branche,
- Participer à la mise à jour du répertoire national des qualifications des services de l'automobile (RNQSA),
- Proposer et élaborer des certifications pour le compte de la commission paritaire nationale et ainsi mettre à jour le répertoire national des certifications des services de l'automobile (RNCSA),
- Proposer une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle,
- Développer la formation initiale et particulièrement l'apprentissage, via notamment les réseaux des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) Pilotes et Associés,
- Assurer la promotion des métiers,
- Assurer la gestion de la S.C.I. DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITE.

Pour l'exercice de ces missions, l'A.N.F.A. est bénéficiaire de la taxe fiscale visée à l'article 1609 sexvicies du Code Général des Impôts (CGI).

Pour mener son action, l'A.N.F.A. emploie 74 personnes (en équivalent temps plein moyen annuel).

L'exercice social clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 135 466 005,37 €uros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 7 184 274,54 €uros.

## NOTE 2 - Principes, règles et méthodes comptables

### Référentiel appliqué :

L'A.N.F.A., association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, respecte les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, énoncés par le Comité et la Réglementation Comptable.

### Principes comptables appliqués :

- Image fidèle,
- Comparabilité,
- Continuité d'activité,
- Régularité,
- Sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont détaillées dans les notes suivantes.

## NOTE 3 - Notes sur le bilan

### Note 3.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires hors frais d'acquisition et d'emprunts, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06.

En application des règlements comptables, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Evaluées de façon fiable.

### Note 3.2 - Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés selon les durées d'utilisation réelles de chaque type d'immobilisation.

Les durées ainsi appliquées au sein de l'entité sont les suivantes :

- Logiciels	1 à 5 ans
- Installations et aménagements	3 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Mobilier de bureau	7 à 10 ans

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

### Note 3.3 - Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires, et le montant des augmentations de capital.

Les provisions pour dépréciation de participation sont normalement calculées par référence à la valeur d'usage qui tient compte de différents critères tels que le montant de la situation nette consolidée, la rentabilité, le cours de la Bourse, les perspectives d'évolution de la filiale...

### Note 3.4 - Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée sur les créances par voie de provisions lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

**Note 3.5 - Variation des fonds propres**

L'ensemble de ces éléments se trouvent résumés dans le tableau ci-dessous :

Libellé	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 024 687				1 024 687
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	11 509 609	1 875 316			13 384 925
Report à nouveau	25 503 070	6 376 265			31 879 335
Excédent ou déficit de l'exercice	8 251 581	-8 251 581	7 184 275		7 184 275
<b>Situation nette</b>	<b>46 288 946</b>	<b>0</b>	<b>7 184 275</b>		<b>53 473 221</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	62 091 443			313 588	61 777 855
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>108 380 389</b>	<b>0</b>	<b>7 184 275</b>	<b>313 588</b>	<b>115 251 076</b>

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la dotation initiale aux fonds associatifs.

Ils sont inscrits au passif du bilan et représentent 1 024 687 €uros.

**Note 3.6 - Provisions pour risques et charges**

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux...) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

## NOTE 4 - Notes sur le compte de résultat

### Note 4.1 - Produits

Les produits de l'association sont répartis en fonction de leur objet.

Leurs origines sont multiples :

#### - **Taxe fiscale (35 466 K€)**

L'A.N.F.A. continue de percevoir la taxe fiscale de la branche des services de l'automobile qui lui est reversée par le Trésor Public.

Ce produit apparaît sur la ligne "Concours publics et subventions d'exploitation" du compte de résultat.

#### - **Subventions (1 448 K€)**

L'A.N.F.A. perçoit des subventions en lien avec ses activités.

Un programme d'investissement d'avenir (PIA) représente 233 K€ de produits au titre de l'exercice 2023.

Un nouveau programme d'investissement d'avenir (PIA), Définum, représente également 153 K€ de produits au titre de l'exercice 2023.

Pour finir, une subvention liée à un partenariat avec l'OPCO MOBILITES a généré 982 K€ de produits.

#### - **Quote-part de subventions d'investissement rapportée au résultat (314 K€)**

La quote-part d'amortissement des subventions d'investissement est comptabilisée en autres produits d'exploitation.

#### - **Produits financiers (1 394 K€)**

Plusieurs revenus de placements financiers sont constatés par l'A.N.F.A. dans le cadre de la gestion courante de sa trésorerie.

Les comptes à terme (CAT) ont généré 1 384 K€ des produits financiers de l'exercice (CAT de la SOCIETE GENERALE).

#### - **Produits divers de gestion courante (454 K€)**

La facturation des prestations de l'A.N.F.A. envers la S.C.I. DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITE, représentant 400 K€ pour 2023, est comptabilisée dans ce compte.

#### **Note 4.2 - Charges de fonctionnement**

Les produits perçus permettent d'engager des dépenses dans l'intérêt de la branche des services de l'automobile, conformément à l'objet de la taxe fiscale.

Environ 51 % des dépenses bénéficient directement à des établissements de formation initiale, sous forme de subventions d'investissement.

Ces dépenses sont présentées sur la ligne "Aides financières" du compte de résultat.

Les autres dépenses concernent les dépenses de communication qui sont menées pour promouvoir les métiers de la Branche, les autres coûts directs engagés dans le cadre des missions de l'A.N.F.A., les frais généraux et la gestion de l'entité.

#### **NOTE 5 - Autres informations**

##### **Note 5.1 - Engagements de départ à la retraite**

L'A.N.F.A. effectue des versements auprès de l'organisme IRP AUTO pour les salariés afin de constituer un fonds de retraite destiné à couvrir l'engagement de l'association vis-à-vis des salariés.

Les indemnités de départ à la retraite sont prises en charge par cet organisme lorsqu'elles ne dépassent pas individuellement 33 K€. Dans ce cas précis, le complément d'indemnisation est à la charge de l'A.N.F.A.

L'engagement hors bilan à la fin de l'année 2023 n'a pas été calculé, étant jugé non significatif.

##### **Note 5.2 - Informations relatives aux rémunérations**

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés (tels que définis par l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif) n'est pas communiqué car cela reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

##### **Note 5.3 - Ventilation de l'effectif**

L'effectif du personnel au 31 décembre 2023 s'élève à 74 personnes (en équivalent temps plein moyen annuel) dont 58 cadres et 16 employés et techniciens.

**Note 5.4 - Honoraires du Commissaire aux Comptes**

Au cours de l'exercice 2023, le montant des honoraires versés au Commissaire aux Comptes sur l'exercice est comptabilisé pour 46 K€ :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	35 K€
- Honoraires facturés au titre des prestations de services entrant dans les Services Autres que la Certification des Comptes liés à la mission	11 K€

**Note 5.5 - Engagement hors bilan**

Aucun engagement hors bilan n'est constaté.

## Annexe des comptes annuels (suite)

### NOTE 6 - Notes complémentaires sur le bilan actif

#### Note 6.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

##### Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	830 388			830 388
Immobilisations corporelles	3 335 220	158 719	790 420	2 703 519
Immobilisations financières	73 206 623	300		73 206 923
<b>TOTAL</b>	<b>77 372 231</b>	<b>159 019</b>	<b>790 420</b>	<b>76 740 830</b>

Les immobilisations financières sont principalement composées des titres de la S.C.I. DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITE, dont l'A.N.F.A. détient 87,61 %, pour 73 200 K€.

Ces titres de participation ne sont pas dépréciés.

A la fin de l'année 2023, les fonds propres de cette S.C.I. sont de 91 886 K€.

Les diminutions d'immobilisations corporelles de l'exercice concernent des mises au rebut pour des immobilisations totalement amorties.

##### Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	669 893	160 494		830 387
Immobilisations corporelles	2 680 635	380 491	789 990	2 271 136
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>3 350 528</b>	<b>540 985</b>	<b>789 990</b>	<b>3 101 523</b>

#### Note 6.2 - Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 923		6 923
Actif circulant et charges constatées d'avance	1 696 617	1 696 617	
<b>TOTAL</b>	<b>1 703 540</b>	<b>1 696 617</b>	<b>6 923</b>

**Note 6.3 - Produits à recevoir par poste du bilan**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 586 262
Disponibilités	1 061 739
<b>TOTAL</b>	<b>2 648 001</b>

**Note 6.4 - Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexe des comptes annuels (suite)

## NOTE 7 - Notes complémentaires sur le bilan passif

## Note 7.1 - Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	7 382 140	7 382 140		
Fournisseurs	11 189 903	11 189 903		
Dettes fiscales et sociales	1 602 330	1 602 330		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 463	1 463		
Produits constatés d'avance	39 094	39 094		
<b>TOTAL</b>	<b>20 214 930</b>	<b>20 214 930</b>		

## Note 7.2 - Charges à payer par poste du bilan

Charges à payer	Montant
Emp. et dettes établ. de crédit	
Emp. et dettes financières div.	
Fournisseurs	4 433 358
Dettes fiscales et sociales	982 440
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>5 415 798</b>

## Note 7.3 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexe des comptes annuels (suite)

### NOTE 8 - Détail des postes concernés par le chevauchement de l'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

#### Note 8.1 - Produits à recevoir

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseurs remises, rabais et ristournes à obtenir	14 162
Personnel - produits à recevoir	6 658
Débiteurs et créditeurs divers produits à recevoir	1 565 441
<b>TOTAL</b>	<b>1 586 261</b>

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts courus à recevoir	1 061 739
<b>TOTAL</b>	<b>1 061 739</b>

#### Note 8.2 - Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	79 472
<b>TOTAL</b>	<b>79 472</b>

#### Note 8.3 - Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	4 433 358
<b>TOTAL</b>	<b>4 433 358</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
Personnel - provision CET	347 223
Personnel - provision congés payés en cours	285 236
Personnel - autres charges à payer	3 897
Personnel - provision primes	23 000
Charges sociales sur congés payés en cours	139 766
Charges sociales sur CET	170 139
Charges sociales sur provision précarité	1 909
Charges sociales sur primes	11 270
<b>TOTAL</b>	<b>982 440</b>

## Note 8.4 - Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance	39 094
<b>TOTAL</b>	<b>39 094</b>